

Etat des lieux du financement de l'assurance maladie au 1^{er} janvier 2023¹

Structure des recettes de l'assurance maladie obligatoire en 2022

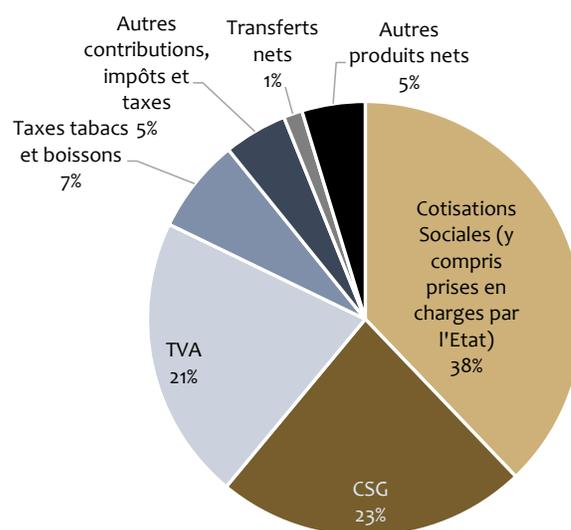
	En Md€	En% du total
Cotisations sociales	81 124	36,9%
Prise en charge de cotisations par l'État	2 205	1,0%
Contribution sociale généralisée (CSG)	50 967	23,2%
Contribution des organismes complémentaires au financement forfaitaire des médecins traitants	296	0,1%
Taxe à valeur ajoutée (TVA)	46 555	21,2%
Taxes tabacs	13 929	6,3%
Taxes boissons	1 536	0,7%
Taxes sur les salaires	5 221	2,4%
Taxe de solidarité additionnelle	2 657	1,2%
Taxes médicaments	978	0,4%
Autres impôts et taxes	1 219	0,6%
Transferts nets	3 070	1,4%
Autres produits nets	10 341	4,7%
Produits nets	220 098	100%

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), septembre 2022

Notes : Le poste des transferts regroupe essentiellement le transfert en provenance de la branche Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) au titre de la sous-déclaration des AT-MP, et le financement de la reprise de dette des établissements de soins. Le poste des « autres produits nets » regroupe les produits de gestion, produits financiers, recours contre tiers, remises conventionnelles, etc.

1. Sur base du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2022

Structure des recettes de l'assurance maladie obligatoires en 2022



Source : CCSS, septembre 2022 (prévisions)